

Assemblée Générale ordinaire de l'Amicale des Pêcheurs Plaisanciers de Camaret

Le président Michel Le Guen remercie la quarantaine de membres présents ainsi que l'adjoint au port M. Nédélec, d'avoir répondu à son invitation. Neuf adhérents empêchés ont fait parvenir leur pouvoir.

Le président rend hommage à deux membres de l'Amicale qui nous étaient proches et nous ont hélas quitté cette année, Gilbert Puillandre et Pierre André Moulet (PAM).

Rapport d'activités

L'Amicale se porte bien, forte de ses cent et quelques adhérents. Elle a participé à la cérémonie aux péris en mer et a présenté ses vœux au monde maritime en début d'année.

Elle a fait l'acquisition de deux barnums (environ 2000 euros) et organisé le local pour les y entreposer.

L'habituelle matinée 'révision des extincteurs' a eu lieu en juin et une première journée vérification des VFI (gilets autogonflants) a connu un beau succès avec environ 40 gilets vérifiés.

La matinée contrôle du matériel de sécurité à bord a elle été décevante avec seulement cinq bateaux concernés. Olivier, notre responsable sécurité, précise que cette matinée, destinée à rendre service aux plaisanciers, ne sera sans doute pas reconduite l'an prochain si aussi peu de volontaires se manifestent.

L'Amicale a organisé en juillet un repas crêpes avec danseurs et musiciens, repas qui a connu un joli succès et dégagé un certain bénéfice.

Dix sept bénévoles de l'Amicale ont participé au Festival du Bout du Monde et rapportent ainsi à l'Amicale une somme non négligeable, ce qui nous permet de ne pas solliciter de subvention auprès de la mairie.

Nous avons reçu au local Camille, la personne récemment engagée par la mairie pour s'occuper, avec Gaëlle, secrétaire, de la partie plaisance au port. Prise de contact et échanges constructifs.

Le président rappelle aux adhérents qu'il est important d'aller s'inscrire comme électeur pour les prochaines élections du CLUP (Comité Local des Usagers du Port). Comme le fait justement remarquer un membre, le petit nombre d'électeurs inscrits de l'APP fait qu'elle ne dispose au Conseil Portuaire que d'1 seul titulaire alors que l'autre asso de plaisanciers, forte d'environ 20 membres, plus mobilisés, dispose de 2 titulaires. Important donc d'aller s'inscrire à la capitainerie.

Le président termine son rapport d'activités avec l'interdiction renouvelée de la pêche au bar au Nord du 48ème. Les pêcheurs plaisanciers ne sont guère écoutés par les autorités, mais se font-ils suffisamment entendre ? Nous n'étions que 3 membres de l'APP à participer à la manifestation de Morlaix en mars.

Une liste des adhérents volontaires est disponible ce soir. Complétée, elle sera plastifiée et distribuée gracieusement au local : elle comportera les noms et n° de portable des plaisanciers qu'on peut appeler en cas de petit pépin en mer.

Renouvellement du tiers sortant : Roger Riou, André Renaud et Gaël Huydts sont sortants en 2018. André et Gaël se représentent et sont élus à l'unanimité. Le CA accueille un nouveau membre, Charles Bassinet, élu lui aussi à l'unanimité.

Compte rendu financier

Le trésorier présente le bilan 2017 qui montre un léger solde négatif de 165 euros dû à l'achat exceptionnel cette année des deux barnums et à l'aménagement de leur entreposage. Ce bilan est adopté à l'unanimité des présents.

Questions diverses

L'adjoint au port relate les ennuis à répétition connus par la pompe au gasoil de la pointe, à savoir un joint de la cuve défectueux, problème enfin résolu.

Concernant le nouveau ponton prévu au port de pêche pour la distribution de carburant pour les pros et les plaisanciers, le dossier est en cours. Comme l'endroit retenu est exposé, la possibilité de construction d'un pieu n'est pas à exclure. Dès que le dossier sera bouclé un appel d'offres sera lancé afin de choisir un fournisseur.

Un adhérent qui s'est fait voler un moteur HB déplore le manque de surveillance vidéo au port et propose de fermer les pontons au public. L'adjoint répond que ce n'est pas possible et que la caméra du Notic fonctionne mais n'est pas en marche.

Un adhérent intervient pour déplorer le peu de changement qu'il perçoit, il regrette que les services rendus par le port ne sont pas à la hauteur du prix demandé aux plaisanciers. Un autre adhérent renchérit sur le peu d'entretien des pontons. L'adjoint répond que l'entretien des pontons et autres équipements est régulièrement fait, même si cela reste insuffisant. Il invite les plaisanciers à passer à la capitainerie signaler les problèmes rencontrés à Camille dès leur apparition. Pourquoi ne pas utiliser un cahier consignait les noms des plaignants, les prbs rencontrés, la date du signalement et la date de leur résolution. Camille est en charge de la plaisance, Antoine Chopart du port de pêche et des travaux.

A la question d'un adhérent sur l'accès handicapé aux bateaux, l'adjoint répond qu'il n'a pas la réponse, le problème est de taille, mais il ne peut proposer de solution pour l'instant.

A la question du projet d'aménagement d'une cale avec récupération d'eau polluée pour caréner plus facilement et moins cher, l'adjoint répond que ce projet est au point mort, la récupération des eaux polluées au bout du sillon posant un gros problème.

Un adhérent fait remarquer que les deux panneaux d'affichage de l'APP, l'un au Notic, l'autre au Styvel, sont toujours hors d'usage malgré de nombreuses visites à la capitainerie et l'engagement pris par l'adjoint l'an passé de résoudre ce problème.

Un adhérent propose l'idée de créer un trombinoscope de l'Amicale, outil bien utile pour les nouveaux membres. L'idée retenue sera réalisée prochainement.

Avant de lever la séance et d'inviter à partager le verre de l'amitié le président rappelle que la SNSM avec laquelle nous avons de bons rapports a plus que jamais besoin de moyens financiers et que tous les dons sont les bienvenus. Le responsable sécurité encourage chacun à acheter, si ce n'est déjà fait, un VFI et à le porter le plus souvent possible en mer, impérativement en cas de sortie seul.

Séance levée à 19h15